

Annexe au *Petit Traité d'œconomie*¹

Esquisses de scénarios pour le grand retour en avant de l'œconomie à l'œconomie

Je conclus le *Petit traité d'œconomie* en annonçant que les transitions se passent rarement comme on l'avait imaginé ou prévu, *a fortiori* lorsqu'elles supposent des disruptions technologiques, intellectuelles ou politiques.

La question pour moi n'est pas de savoir si ce grand retour en avant s'opérera un jour. Comme dans le domaine de la météo, il est souvent plus facile de prévoir des évolutions à long terme que le temps qu'il fera demain. La transition vers l'œconomie aura nécessairement lieu parce que l'œconomie actuelle conduit à la catastrophe. La seule question vraiment posée est donc de savoir si elle s'opérera suffisamment tôt pour éviter la catastrophe.

Dans le domaine de la finance, après de grands mouvements spéculatifs, on a coutume de dire que la question posée n'est pas celle de l'atterrissage mais celle de l'atterrissage en douceur. Rien, dans ce domaine n'est acquis d'avance. Churchill dira de ses pilotes après la bataille d'Angleterre en 1940, « *jamais le sort d'un aussi grand nombre d'hommes n'a dépendu autant d'un si petit nombre d'entre eux* ». Toutes proportions gardées, on est en droit de se demander si ce ne sera pas le cas pour les ruptures intellectuelles, politiques et juridiques devenues indispensables.

J'évoquerai ici un certain nombre de scénarios reposant sur des prises de conscience permettant, conformément à ma vision des stratégies de changement, de mobiliser soudain le « losange des acteurs » en faisant converger innovations locales, nouveaux cadres intellectuels, mobilisation de réseaux, produisant ensemble un changement du cadre normatif.

Ces esquisses de scénario sont énoncées séparément les unes des autres et je garde en tête qu'une mutation brutale « dans le bon sens » a ceci de commun avec une catastrophe qu'elle résulte de la convergence soudaine d'événements qui, pris séparément, seraient restés anodins.

¹ Pierre Calame, *Petit Traité d'œconomie*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2018.

Scénario 1

Face à l'inertie des États, les territoires s'unissent et passent à la vitesse supérieure

Chacun a noté le refus de nombreuses villes et États américains de s'aligner sur la décision des États-Unis, à l'initiative du Président Trump, de se retirer du traité de Paris. Ces villes et États, affirmant à la fois qu'ils étaient les premiers concernés par le changement climatique, mais aussi les premiers acteurs, ont refusé que le gouvernement fédéral parle en leur nom et ont en quelque sorte renouvelé à leur initiative les engagements du peuple américain.

Ce sont aussi les villes et États américains qui, en 2018, ont intenté un procès aux majors américaines du pétrole, accusées d'abord d'avoir sciemment menti à la population en entretenant artificiellement le doute sur la réalité du changement climatique, ensuite d'être à l'origine des émissions de gaz à effet de serre qui vont contraindre les collectivités territoriales à engager des investissements d'adaptation très coûteux.

Il n'est pas sûr que ces premières actions aboutissent et, comme on l'a vu, le cadre juridique national reste inapproprié quand les effets du comportement des acteurs concernent la planète toute entière. Néanmoins, cette action en justice rappelle que non seulement les collectivités territoriales sont, du côté des acteurs publics, les mieux placées pour conduire une transition systémique, mais aussi qu'elles seront aux premières loges pour faire face aux catastrophes à venir.

La multiplication de réseaux de villes et de régions dédiés à ces questions est aujourd'hui à la fois positive et négative. Positive en ce qu'elle manifeste l'ampleur des prises de conscience. Négative parce que la concurrence entre ces réseaux privilégie les effets de vitrine et prive cette dynamique de tous les moyens politiques, financiers, humains et méthodologiques qu'il serait justement nécessaire de mettre en commun pour faire face à l'ampleur de la transition à conduire.

Le scénario, nourri par l'évidente impuissance des États et de leurs dirigeants politiques de s'unir à l'échelle mondiale et d'engager des actions de l'ampleur nécessaire, serait que ces différents réseaux de collectivités s'unissent, mutualisent réellement leurs expériences et prennent l'initiative, y compris si nécessaire en multipliant les actions juridiques, pour combiner leurs efforts avec d'une part les acteurs majeurs de la finance, d'autre part avec les grands réseaux de distribution, certaines grandes entreprises et les mouvements de citoyens.

L'expérience des « territoires dans la transition », quoiqu'à petite échelle, suffit à démontrer qu'il est possible, au niveau d'un territoire, d'élaborer, sur la base d'un diagnostic collectif, un véritable pacte local de co-responsabilité. Cette hypothèse a déjà été explorée en 2015 dans le cadre du forum China-Europa (voir le texte en annexe).

Certes, au XIX^e et au XX^e siècle, les autorités locales ont plutôt perdu du terrain face aux États ; on le voit par exemple en Europe. Mais la « revanche des territoires » est en marche. Le succès international du livre de l'américain Benjamin Barber, *Et si les maires gouvernaient le monde* est l'expression politique d'une conscience croissante des territoires d'être au premier rang du combat pour des sociétés durables.

Parmi les actions qui pourraient se développer dans les prochaines années, mentionnons la mise en place de ce que j'ai appelé des Agences économiques territoriales (AOT) dont les fonctions possibles ont été esquissées dans *l'Essai sur l'économie* (page 565). Aujourd'hui, les connaissances sur les métabolismes territoriaux sont encore très lacunaires du fait du voile monétaire. Des villes de plus en plus nombreuses ont néanmoins déjà dressé des « bilans matières » et des « bilans énergie ». La mise en place d'une représentation plus complète de l'écosystème territorial dans un certain nombre de grandes villes ou régions permettrait de construire une première image de la matrice d'échange entre territoires évoquée dans l'ouvrage.

Face à des systèmes de grande distribution qui restent souvent évasifs sur les modes de production, la rébellion d'un certain nombre de grandes collectivités pourrait déboucher sur la revendication de normes locales et d'exigences de traçabilité. On peut ainsi imaginer une négociation nouvelle entre les groupes de grandes collectivités territoriales et des grands systèmes de distribution, dont les dirigeants sont de plus en plus soucieux à la fois de leur réputation et de leur responsabilité citoyenne.

La concurrence qui émerge au cours de la seconde décennie du XXI^e siècle entre systèmes de distribution à distance, comme Amazon, et grande distribution classique peut être mise à profit en renforçant la main des grandes collectivités territoriales. Elles pourraient encourager les achats groupés des consom-acteurs, formuler des exigences de traçabilité, notamment comme le montre au printemps 2018 l'exemple de Carrefour utilisant la technique des blockchains pour assurer une traçabilité tout au long de la filière. Il est même imaginable qu'un groupe de grandes collectivités, comme des régions, donne naissance à un « Amazon durable », en développant une vente par correspondance dont la traçabilité de tous les produits soit garantie.

Dans le domaine de l'énergie, les exemples sont de plus en plus nombreux, notamment en Allemagne, de création d'une offre locale en énergie renouvelable complétée de systèmes mobiles de stockage, par exemple par le développement de la filière hydrogène (conversion chimique de l'énergie excédentaire en hydrogène puis réinjection dans les réseaux de chaleur ou utilisation dans les transports en commun).

De même, par l'importance de la commande publique et par la capacité d'influence des systèmes de distribution, un groupe de grandes collectivités serait en mesure de promouvoir les produits qui se dotent de normes d'interopérabilité, pour développer des plate-formes locales de montage et de reconditionnement.

Scénario 2

L'avant-garde des pays

La mise en place des conditions de l'économie n'implique pas nécessairement une unanimité mondiale, auquel cas on risquerait d'attendre longtemps.

Les pays susceptibles de prendre une initiative doivent remplir quatre conditions : un territoire peuplé entretenant une conscience vive de la finitude des ressources ; un pouvoir de marché suffisant pour que la fermeture de leurs débouchés à d'autres régions du monde soit effectivement pénalisante ; des capacités scientifiques et technologiques permettant la mise en place d'un système de production satisfaisant aux critères de l'économie ; une sensibilité déjà forte aux déséquilibres au sein de la biosphère. Trois pays, qui sont en même temps des régions du monde, peuvent satisfaire à ces critères : l'Union européenne ; la Chine ; l'Inde.

L'Union européenne est peut être la candidature la plus sérieuse dans la mesure où existe une conscience des responsabilités vis-à-vis de la planète : un mouvement citoyen actif, un réseau de grande distribution qui se pose des questions ; des entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale et environnementale ; un réseau de villes et territoires déjà engagé dans la transition ; des gouvernements qui sont pour certains attentifs à ces questions. Couronnant le tout, le besoin pour une Union européenne saisie par le doute de se donner un grand projet commun susceptible en outre de la placer « en pointe » vis-à-vis d'un des plus grands problèmes de notre temps.

Jérôme Vignon, ancien patron de la mission prospective de la Commission Européenne, mise en place sous la présidence de Jaques Delors, à qui les Chinois demandaient, en 2005, lors d'une présentation de l'histoire de l'Union européenne, s'ils estimaient que malgré les grandes différences entre Nord, Sud, Est et Ouest de l'Europe on pouvait parler d'un modèle social européen avait répondu : « *oui, c'est celui du contrat social* ». Or la notion de contrat social renvoie directement à celle de responsabilité solidaire.

On a noté d'ailleurs que l'Union européenne s'est beaucoup intéressée à la mise en place de la norme ISO 26000, que la Convention des maires européens fournit un point d'appui du côté des collectivités territoriales, que la Grande-Bretagne, sous Tony Blair, avait évoqué l'idée de quotas négociables pour l'énergie. Ce sont aussi la France et la Grande-Bretagne qui, en 2017, ont promulgué des lois sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordres. Et en 2018, c'est la Commission Européenne qui a proposé une feuille de route pour la finance durable, adressée en particulier aux fonds de pension et aux sociétés d'assurances.

L'obstacle actuel réside d'une part dans « l'intégrisme du marché » qui caractérise encore la Commission, et d'autre part dans la dépendance de l'Allemagne et de la Pologne à l'égard du charbon. Pour le reste, les ressources limitées de l'Europe en énergie fossile et les réserves de la population à l'égard de la recherche de nouvelles sources, relance forte de l'énergie nucléaire ou exploitation du gaz de schiste, font que l'Europe a tout intérêt à réduire sa dépendance à l'égard de l'énergie fossile.

Une des faiblesses de la société civile européenne, par ailleurs très vivante, tient à son cloisonnement et peut-être à une certaine réserve à l'égard de la réflexion théorique mais c'est le genre de situation qui peut évoluer rapidement.

Les résistances qui se sont faites jour à l'égard du traité transatlantique (TTIP), voire à l'égard du traité de commerce avec le Canada, montrent aussi l'attachement de la société européenne aux normes de préservation de l'environnement et de la santé. Certes, l'exemple en 2017 des perturbateurs endocriniens a montré une fois encore le poids des lobbys économiques et agricoles à Bruxelles, mais malgré cela l'Europe est plutôt en pointe quand il s'agit de s'interroger sur les dangers de développements technologiques mal maîtrisés et ne partage pas avec les

Américains, voire avec les autorités chinoises, l'enthousiasme pour les innovations technologiques quoi qu'il en coûte.

On peut rêver que *dans le cadre des débats citoyens sur la refondation du projet européen*, qui se produiront tôt ou tard, l'idée de grand retour en avant vers l'économie soit mise sur la table. En parallèle, imaginons qu'au sein de la Convention des maires européens ou du Comité des régions soit engagée une réflexion collective sur les outils de connaissance des métabolismes territoriaux et les outils d'action, dans la ligne de ce qui a été évoqué avec les agences économiques territoriales. Imaginons que se constitue de son côté un consortium de fonds de pension, de sociétés d'assurances et de fondations se dotant collectivement, par exemple dans le cadre de la plate-forme collaborative des principes d'investissements responsables de l'ONU et dans la ligne de la feuille de route sur la finance durable, d'une capacité d'analyse du métabolisme des grandes filières de production.

Imaginons enfin que des grandes entreprises de distribution européennes, aujourd'hui menacées par Amazon, s'unissent pour développer des outils de traçabilité des produits et des labels de durabilité, familiarisant les consommateurs, par exemple, avec l'énergie grise incorporée dans leurs achats.

Le résultat de cette convergence serait de jeter les bases d'une simulation à l'échelle européenne de ce que pourraient être les quotas négociables d'énergie.

La diversité des modèles économiques sociaux des différents États membres est également une circonstance favorable pour stimuler la créativité collective dans l'invention de régimes de gouvernance correspondant aux différentes catégories de biens.

Avec ses 500 millions de consommateurs, l'Union européenne dispose d'un pouvoir de marché suffisant pour contraindre les grandes entreprises qui souhaitent garder l'accès au marché européen, à mettre en place effectivement des moyens de traçabilité des produits.

J'évoquais la place du contrat social dans la culture européenne. Il faut y ajouter l'habitude prise depuis plusieurs décennies de produire du droit européen assorti de marges nationales d'appréciation. Les tribunaux nationaux, en outre, sont attentifs à l'évolution de leurs homologues dans les autres États membres. L'Union, en proie au doute, a également besoin de consolider le socle de ses valeurs communes. Droit de la personne, État de droit et démocratie ne suffisent plus. On peut tout à fait imaginer, notamment dans le cadre d'un débat sur la refondation de l'Europe, qu'émerge l'idée d'une Charte européenne des responsabilités qui puisse être le fondement d'un pacte social européen, préfiguration d'un pacte social mondial.

L'Union européenne va devoir également redéfinir dans les années qui viennent ses relations avec le sud de la Méditerranée et avec l'Afrique subsaharienne. Face à la pression démographique et migratoire provenant de cette région du monde, l'Europe va être obligée de jeter avec ces pays les bases d'un vaste accord de codéveloppement. Le mécanisme d'achat de quotas à ces pays, notamment d'Afrique subsaharienne, encore peu consommateur de l'énergie fossile du fait de leur pauvreté, dont les ressources viendraient abonder un fonds orienté vers les territoires locaux et privilégiant notamment le développement d'une énergie solaire décentralisée est tout à fait concevable.

Enfin, dans le cadre d'une grande initiative européenne au service de l'économie, l'Union dispose, toujours en raison de son pouvoir de marché, d'une certaine capacité d'initiative vis-à-vis d'une Organisation mondiale du commerce en panne, qu'elle pourrait réorienter au service du développement de filières durables.

La Commission Européenne a déjà proposé en 2018 une politique européenne de l'économie circulaire. Elle est encore timide mais ce n'est qu'un premier pas. La France de son côté a déjà promulgué une loi sur l'obsolescence programmée des produits et de récentes actions en justice ont été engagées vis-à-vis de certains fabricants, par exemple d'imprimantes, sur la base de cette loi.

Ce pourrait être une première étape vers ce que j'ai appelé dans mon livre les « normes d'interopérabilité des composants ». La Commission Européenne reste attentive aux risques

d'abus de position dominante. Cela l'a conduite parfois à mettre l'Union européenne en position de faiblesse face aux géants chinois et américains. Néanmoins un exemple aussi banal que celui des dosettes de café pour lesquelles Nespresso a été débouté de son action en justice sur des contrefaçons, suggère que l'Europe serait capable d'aller plus loin en faveur de produits industriels modulaires.

La position de l'Europe serait évidemment considérablement renforcée dans le cas d'une alliance privilégiée avec la Chine. Celle-ci a connu en effet des transformations profondes au cours des dix dernières années. D'une part, elle a acquis une maîtrise technologique qui lui permet de moins craindre qu'auparavant l'impact sur son industrie d'exigences draconiennes en matière de consommation d'énergie et de ressources naturelles. Déjà, au début du XXI^e siècle, elle s'est appuyée sur son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce pour moderniser son industrie. L'une de ses forces majeures est sa capacité à se projeter à long terme. La politique mercantiliste menée pendant plusieurs décennies par ses dirigeants successifs l'ont mise en position d'investir des capitaux gigantesques, en Chine ou à l'extérieur pour consolider sa puissance et préparer son avenir. L'exemple de la « nouvelle route de la soie » en est l'illustration.

J'évoque ici une anecdote personnelle. En 2011, en tant que co-fondateur du forum China-Europa, j'intervenais dans un forum international à Hong Kong, le World Green Forum. J'y ai développé ma réflexion sur une Organisation Mondiale du Commerce centrée sur des filières durables et j'ai eu la surprise d'entendre un haut fonctionnaire du commerce extérieur chinois répondre : « nous savons que cela arrivera et nous nous y préparons ».

En janvier 2018, face au protectionnisme de Donald Trump, le président chinois Xi Jinping s'est fait le chantre de la mondialisation. Il n'est pas impossible qu'une proposition européenne ambitieuse en direction de l'économie, qui n'est pas comme je l'ai montré dans l'ouvrage contradictoire avec le maintien de règles multilatérales de commerce, puisse intéresser les Chinois. D'autant plus que malgré l'évolution autoritaire actuelle du régime chinois, muselant les opposants potentiels et la société civile, le régime est très attentif à l'humeur du peuple. L'histoire des dynasties chinoises les renseigne assez sur le risque de ne pas l'être. Or, cette opinion publique, avec d'une part le développement en trente ans d'une vaste classe moyenne et d'autre part avec les dégâts économiques massifs du développement industriel chinois est elle-même de plus en plus attentive aux contradictions du modèle économique actuel.

J'ai eu en 2008 à faire la synthèse des rencontres du forum China-Europa et ai pu identifier, comme défi commun à la Chine et à l'Europe la crise des valeurs, la nécessaire révolution de la gouvernance, les impasses du modèle de développement économique actuel et l'urgence de nouvelles régulations mondiales. Le forum China-Europa, quoiqu'ayant reposé sur les seuls et modestes moyens financiers de la FPH a fait entre 2005 et 2010 la démonstration que le contrôle de la société chinoise par le gouvernement n'est pas un obstacle rédhibitoire à un dialogue de société à société.

Xi Jinping est aujourd'hui très réservé sur l'idée de valeurs universelles parce qu'il a en tête la démarche « missionnaire » des Occidentaux, depuis l'ouverture de la Chine, en faveur des droits de l'homme tels que nous les concevons en Occident. Les travaux menés sous la direction de Mireille Delmas-Marty sur la comparaison des différents systèmes juridiques et de l'esprit sur lequel ils sont fondés, me laissent enfin penser que Chine et Europe pourraient s'entendre sur l'importance du principe de responsabilité à l'échelle internationale.

Une des manières de réduire la prévention du régime chinois à l'égard de ce qui vient de l'étranger et qu'il considère, avec une bonne dose de mauvaise foi, comme étranger à la culture chinoise, serait d'inviter la Chine à présenter, en s'appuyant précisément sur les traditions chinoises, ses réponses aux quatre défis communs identifiés dans le cadre du forum China-Europa.

Au moment de la préparation de l'accord de Paris, c'est l'engagement bilatéral des Américains (Barack Obama était à l'époque Président) et des Chinois de réduire conjointement leurs

émissions de gaz à effet de serre qui a été le facteur décisif conduisant la quasi totalité des pays à reconnaître leur responsabilité vis-à-vis de l'évolution du climat et à prendre des engagements.

Enfin, la Chine est à ma connaissance le seul pays qui ait envisagé de fixer des quotas territoriaux globaux. Il est ainsi loin d'être exclu que la Chine non seulement ne serait pas un obstacle au grand retour en avant vers l'économie mais pourrait même en être un moteur. En tout cas cette piste d'un accord euro-chinois mérite vraiment d'être explorée.

Scénario 3

La révolte des pays pauvres

On peut, au prix certes d'une grande simplification, distinguer deux groupes de pays, les pays industriellement développés, grands consommateurs d'énergie fossile et à la démographie déclinante, et les pays peu industrialisés et à la démographie exubérante. Les seconds sont à la fois ceux qui, rapporté au nombre d'habitants, ont le plus faible impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre ou de consommation de ressources naturelles peu ou non renouvelables, mais ils sont aussi, comme le montrent les études du GIEC, les plus vulnérables, d'ores et déjà, aux conséquences du changement climatique, sans moyens pour y faire face. Cette analyse appliquée aux pays vaut également dans une large mesure à l'intérieur des pays dans les rapports entre riches et pauvres.

Ce sont donc à la fois les pays pauvres et la population la plus pauvre des pays riches qui a le plus intérêt à la création de filières durables et à la mise en place d'un régime de gouvernance de l'énergie fossile basé sur des quotas négociables. Le constat selon lequel dans la gouvernance actuelle de l'énergie, tout se passe comme si les pays riches et, à l'intérieur des pays riches, les classes aisées s'appropriaient les puits d'absorption du gaz carbonique, en particulier les océans, est un argument majeur justifiant à la fois les quotas négociables et les transferts financiers massifs de ceux qui mobilisent à leur profit ressources en énergie fossile et puits de carbone vers ceux qui ont un droit égal à la biosphère.

Quand on compare les sommes que les États-Unis, l'Europe et la Chine ont su mobiliser d'un claquement de doigt pour faire face à la crise financière de 2008 et l'impossibilité de concrétiser, depuis bientôt vingt ans, l'engagement collectif (donc n'engageant personne en particulier) des pays développés de mobiliser 50 milliards par an au profit des pays pauvres a de quoi mettre en rage tous les peuples qui dépendent encore étroitement des ressources naturelles locales, halieutiques, agricoles ou forestières en train de se dégrader ou qui subissent les conséquences des événements climatiques extrêmes en train de se multiplier.

Malheureusement, ces pays pauvres sont également faibles politiquement. Leurs dirigeants politiques ont pour première priorité de payer leurs fonctionnaires et d'entretenir par des subventions la population de leur capitale car ce sont là les premières menaces à leur pouvoir. Ils ont donc tendance, comme ils l'ont fait depuis des décennies à propos de l'aide internationale, à « monnayer leur misère » par la demande d'aides individuelles plutôt que de constituer un front commun adossé à une pensée doctrinale solide.

Mais ce sont aussi des pays qui, vis-à-vis des pays développés, disposent d'une arme à double tranchant mais bien réelle : la pression migratoire.

Dans une étude publiée début 2018, la Banque Mondiale évalue à une échéance proche le nombre de « réfugiés climatiques » à 140 millions. Dans l'état actuel des choses, ceci se traduira presque exclusivement par des migrations internes aux pays pauvres mais en venant renforcer les immenses bataillons de jeunes auxquels leur société n'offre aucune perspective d'avenir.

Si l'on prend le cas des relations entre l'Europe, le Sud de la méditerranée et les pays subsahariens, on va inévitablement vers une renégociation globale comportant plusieurs composantes : l'aide au développement ; la lutte contre l'immigration clandestine ; la lutte contre l'influence de l'islam radical ; l'éducation ; la mise en place d'un cadre équitable pour garantir les flux d'épargne du nord susceptibles de s'investir au sud tout en préservant des intérêts des populations.

L'exemple de la Chine, une fois de plus, montre les impasses auxquelles sont confrontées nos sociétés si les nouveaux pays industrialisés suivent le modèle des pays déjà développés : ce n'est plus deux planètes qu'il faudra pour assurer ce mode de vie mais trois, quatre ou cinq. Comme nous avons pu le montrer à propos du Mali dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de sortie

de crise en 2013, l'enjeu majeur est de « sauter une étape » pour que le modèle de développement adopté soit conforme aux principes de l'économie.

Ce qui signifie qu'il y a un jeu potentiellement gagnant-gagnant entre pays riches et pays pauvres. La question est de savoir qui est en mesure de prendre l'initiative. À l'image des actions collectives menées par des ONG à l'encontre des États dénonçant leur inertie face au changement climatique (Pays-Bas, Pakistan), on peut imaginer une action collective d'un groupe international de pays portant le débat sur le double terrain politique et juridique. Ce sont les pays qui disposent – terme horrible – de l'arme migratoire qui sont sans doute en situation de bouger les premiers.

Scénario 4

Le renforcement mutuel des juges et du principe de responsabilité

À travers les jurisprudences croisées des tribunaux nationaux et des Cours de justice régionales ou internationales, deux mouvements significatifs se sont fait jour au cours de la dernière décennie : l'invention de nouvelles formes de régulation sont apparues à l'initiative des juges et d'une certaine manière indépendamment des volontés politiques des États ; ensuite, des mouvements de la société civile ont redécouvert le rôle décisif de l'action juridique et des alliances se sont nouées entre juristes « progressistes » et mouvements de la société civile.

Les jurisprudences « Erika » et « Rana plaza », celle d'une Cour italienne condamnant des dirigeants d'Eternit à la prison ferme, étendant la conception restrictive de la responsabilité pénale qui prévalait jusqu'à présent au concept de « mise en danger », le développement par la Cour américaine des droits de l'homme d'une jurisprudence relative au respect des modes de vie ou conceptions de la propriété collective des peuples indigènes offrent autant d'exemples d'une forme d'autonomie de la justice pour interpréter des règles générales de droit à l'aune des défis du XXI^e siècle.

Le parallèle que fait Alain Supiot avec la manière dont, à la fin du XIX^e siècle, de nouvelles jurisprudences sur la responsabilité des employeurs ont frayé la voie du droit social moderne est à cet égard particulièrement frappant. Un autre mouvement qui mérite attention est celui de la constitutionnalisation du droit : le préambule des constitutions devient une référence opposable au législateur et à l'exécutif. Or un certain nombre de pays ont inscrit dans leur constitution le principe de précaution, le droit des citoyens à un environnement sain ou encore l'intégrité de la planète. D'autres, comme l'Inde, ont inscrit dans la loi la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ces dispositifs offrent des moyens de recours nouveaux aux citoyens.

Il subsiste un certain nombre d'impasses décrites dans l'ouvrage et qui font que nos sociétés sont à irresponsabilité illimitée. La première impasse est naturellement l'absence de texte de portée internationale sur la responsabilité. À propos du rôle d'avant-garde que pourrait jouer l'Union européenne, j'ai souligné l'impact qu'aurait l'adoption d'une charte européenne des responsabilités.

Si, selon moi, le projet de Déclaration universelle des responsabilités humaines est celui qui correspond le mieux aux défis du XXI^e siècle, en ne se restreignant pas à des questions particulières comme le climat ou l'environnement mais en faisant de la responsabilité le corollaire direct de l'interdépendance entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère, de nombreuses autres propositions ont été mises sur la table, charte mondiale de l'environnement, déclaration des droits et devoirs de l'humanité, déclaration d'interdépendance, etc.

D'une certaine manière, peu importe l'initiative qui aboutira la première du moment qu'elle aboutisse. Un autre pas possible permettant d'avancer par touches successives serait d'obtenir la reconnaissance aux entreprises multinationales et aux grandes institutions financières, du statut de sujets de droit international et à ce titre justiciables d'une Cour internationale.

Il est aussi imaginable que les avancées sur le statut international de la responsabilité progressent à travers des initiatives plus thématiques. Une prochaine échéance possible est le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail en 2019.

Scénario 5

La responsabilité des institutions financières

Jusqu'à présent, les initiatives en matière de devoir de vigilance et la jurisprudence sur la sphère d'influence se sont concentrées sur le rôle des entreprises donneuses d'ordre. Ce faisant, la question de la responsabilité des actionnaires, voire des banques qui prêtent aux entreprises, n'est pas sérieusement posée. Or, comme décrit dans l'ouvrage, tant que la responsabilité personnelle des dirigeants, des administrateurs ou des actionnaires n'est pas engagée, les entreprises sont « seulement » menacées d'amendes, ce qui en réalité est très peu dissuasif.

Après la crise bancaire de 2008, tout l'effort a porté sur la réglementation bancaire, en vue de réduire les risques systémiques, mais aucune réglementation ne peut régler la question de l'« aléa moral », les conduites personnelles à risque. Enfin, la question de la responsabilité personnelle des administrateurs de société, des dirigeants de fonds d'investissements à risque ou même des actionnaires n'est pas posée. Pourtant, comme je l'ai montré dans l'ouvrage, les fonds de pension, les sociétés d'assurances et les gestionnaires de patrimoine sont des partenaires potentiels d'une importance considérable pour réorienter l'épargne mutualisée.

Mon sentiment est qu'il suffirait de rapprocher des évolutions voisines mais qui pour l'instant s'ignorent pour provoquer un basculement. Les banques publiques, comme la Banque Européenne d'Investissements ou la Caisse des Dépôts, les fonds souverains, les grandes fondations, en particulier celles qui gèrent le patrimoine des universités américaines, les fonds de pension et les sociétés d'assurances ont, chacune pour ce qui la concerne, signé les engagements de l'ONU sur l'investissement responsable, se posent la question de l'investissement dans les énergies fossiles, prennent conscience que seul l'investissement dans des filières durables les met à l'abri de risque à long terme. Or, ce sont précisément les investissements à long terme qui font défaut pour la conduite de la transition.

Pourquoi ne pas imaginer qu'à l'initiative d'un des acteurs importants du secteur, ces différentes réflexions coagulent autour de l'idée de charte de responsabilité sociétale des acteurs de la finance ? J'en ai donné l'illustration avec un projet de charte de responsabilité des fonds de pension.

Ce serait une étape importante pour prendre conscience de l'universalité du principe de responsabilité, pour mutualiser les moyens d'évaluation de l'impact des filières et construire la matrice actuelle des relations entre filières, pour amorcer par l'adoption volontaire d'une charte sociétale appliquée à un milieu particulier la faisabilité de l'adoption à un niveau plus général de la Déclaration universelle des responsabilités humaines.

Scénario 6

Le réveil de Davos

Il peut sembler paradoxal de citer Davos, symbole de la ploutocratie et des intérêts en place, dans des scénarios visant à bouleverser l'économie actuelle.

Néanmoins je m'y risque. Tout d'abord parce que de façon significative, comme je le rappelle dans l'ouvrage, c'est à Davos et non devant l'Assemblée Générale des Nations unies que Kofi Annan, lorsqu'il était secrétaire général des Nations unies, a lancé l'idée du « Global compact ». La raison en est simple : Davos et Global compact trouvent tous deux leur origine dans le constat qu'ont émergé avec la globalisation des acteurs économiques et financiers pesant plus lourd que la grande majorité des États, en terme de « chiffre d'affaires » mais plus encore en termes de marge de manœuvre.

Raymond Barre et Klaus Schwab qui ont eu conjointement l'idée du Forum économique mondial sont partis de l'idée que des espaces d'échanges entre les acteurs les plus puissants étaient nécessaires. Au fil des années, ce ne sont plus des grands chefs d'entreprises qui aimeraient être entendus dans l'enceinte des Nations unies mais tous les chefs d'États du monde qui se précipitent à Davos.

Or, quoique la plupart de ces participants évoluent dans une bulle de richesse bien éloignée de l'univers de la précarité énergétique, de l'absence d'avenir ou de la migration climatique, ils ne peuvent ignorer que ces déséquilibres les mettent à la merci de catastrophes écologiques ou d'explosions sociales qu'eux-mêmes et leurs enfants subiront comme les autres.

Il est vrai que par construction le monde de Davos ne brille pas par son audace intellectuelle. Néanmoins en janvier 2018, par exemple, c'est là qu'ont été présentées les données montrant que le taux de recyclage actuel des ressources naturelles était inférieur à 10 %.

De même, en 2018, Donald Trump est venu y plaider son néo-protectionnisme. On ne peut pas exclure qu'à l'occasion d'une secousse sociale ou écologique plus violente que les autres ou en face de la montée des populismes et des régimes autoritaires un peu partout dans le monde, la question du grand retour en avant de l'économie à l'économie vienne sur le devant de la scène. On peut faire l'hypothèse que si l'idée de recentrer l'Organisation Mondiale du Commerce sur la durabilité des filières vient à être énoncée, c'est à Davos que ce serait plus le efficace.

Scénario 7

Une convergence des mouvements citoyens

Comme pour les réseaux de villes et de territoires, on a assisté ces dernières années à une floraison de mouvements citoyens engagés sur la question de la durabilité des filières, sur le respect des engagements des entreprises en matière de responsabilité sociale et solidaire, sur l'évolution des modes de vie, sur la promotion de labels de durabilité, sur l'équité dans la répartition de la valeur entre différents acteurs d'échelles de valeur, sur l'action juridique (l'une des illustrations déjà citée est celle de coalition d'ONG mettant en cause leur État aux Pays-Bas et au Pakistan).

Les ONG de petite taille mais ciblant leur action de façon précise, comme par exemple l'association Bloom à propos de la pêche, en parvenant à une initiative citoyenne européenne par une vaste campagne de signatures, ou les actions militantes visant à bannir les perturbateurs endocriniens montrent que des formes de combats asymétriques entre des petits et des grands acteurs ne tournent pas nécessairement au désavantage des premiers.

Mais les limites tiennent précisément à une constatation : le fait que l'efficacité soit liée au caractère très ciblé des combats menés rend assez difficile la convergence des luttes, a fortiori parce que de nombreux mouvements citoyens ne sont pas financièrement autonomes et dépendent eux-mêmes des priorités, souvent sectorielles, de ceux qui les financent.

J'ai également souligné, en parlant du « losange des acteurs », la difficulté des innovateurs – camp dans lequel on peut classer beaucoup des mouvements citoyens – de collaborer avec les théoriciens.

Dans chaque domaine précis, de la biodiversité au changement climatique en passant par le nucléaire ou les perturbateurs endocriniens, il existe de nombreuses passerelles entre scientifiques, essentiellement issus des sciences de la nature, et mouvements citoyens. Mais d'une certaine manière, les cloisonnements des mouvements d'un côté et de la communauté scientifique entre disciplines de l'autre, se renforcent mutuellement. Enfin, l'expérience prouve qu'il est beaucoup plus facile de coaliser les oppositions que de porter ensemble des alternatives dans une démarche d'alliance. C'est une des raisons majeures pour lesquelles le Forum social mondial, dans lequel certains ont pu voir une dynamique de la même puissance que celle du Forum économique mondial a progressivement périclité, faute d'aller au-delà de la protestation pour porter ensemble des alternatives à hauteur de la complexité du monde contemporain.

Tous ces obstacles ne sont pas pour autant rédhibitoires. Pourquoi ne pas rêver que le retour en avant vers l'économie offre une plate-forme commune ?